

culture & recherche

Mission de la recherche et de la technologie - 3, rue de Valois 75042 Paris cedex 01 - Tél. : 40 15 80 45

Supplément à la Lettre d'information n° 395

54

Septembre 1995 - n°

Ministère

Culture

Direction
de l'administration
générale

s o m m a i r e

ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE

- Exposition « Science, technologie et patrimoine en Europe »
- Programme d'information en histoire de l'art de la Fondation Getty
- Programme communautaire Info 2000
- Enjeux culturels des autoroutes de l'information
- La banque d'images textiles du Musée des tissus de Lyon
- Appels d'offres de recherche
- Le ministère sur le réseau Internet

ENJEUX

- Droit d'auteur et multimédia
- Vers la publication électronique des journaux scientifiques

A LIRE

CALENDRIER

Science, technologie et patrimoine en Europe

Exposition à Bâle du 9 au 11 octobre 1995

L'exposition « Science, technologie et patrimoine en Europe » sera inaugurée à Bâle à l'occasion du congrès COST* *Interaction conference 1995* qui se tiendra du 9 au 11 octobre au palais des congrès de Bâle. Le thème de ce congrès portera sur « la contribution de la science et de la technologie au développement de la société humaine » et la présidence en sera assurée par Hubert Curien. Cette exposition est une initiative des ministères français chargés de la culture et de la recherche, financeurs de l'opération ; la coordination générale, la maîtrise d'œuvre scientifique et technique est assurée par le Centre coopératif de recherche et de diffusion en anthropologie de Fondation de la Maison des sciences de l'homme. Elle est conçue pour être itinérante dans les principales villes européennes.

Cette exposition présentera les grands champs d'intervention scientifique et technique ouverts dans le domaine des biens culturels pour en permettre la conservation, la restauration et l'exploitation documentaire. Ce faisant, elle témoignera de la prise en compte par les pouvoirs publics de l'élargissement de la notion de patrimoine culturel et du domaine où il produit ses effets, comme en témoigne la défense plus récente d'un patrimoine naturel ou symbolique. Dans la même visée de présentation des changements de frontières, l'exposition mettra l'accent sur les travaux d'équipes interdisciplinaires à inscription européenne, soit dans leur financement, soit dans leurs thèmes de recherche.

Elle sera articulée autour de quatre espaces thématiques :

● Environnement : paysages, sols, faune, flore

1. *Présentation des actions du Centre thématique européen pour la conservation de la nature*, antenne de l'Agence européenne de l'environnement (Direction générale - DG XI), et assurant pour celle-ci, la collecte, l'analyse et l'harmonisation des informations disponibles dans les pays de l'Union, ainsi que la Norvège et l'Islande. Le CET/CN associe en réseau des organismes scientifiques et techniques dont le Muséum national d'histoire naturelle est le chef de file.

2. *AREMM* : Atlas en réseau des espaces méditerranéens multimédias (DG XIII-B Impact). Ce programme sélectionné dans le cadre d'Impact 1 propose un système d'information systématique par thèmes et lieux sur le monde méditerranéen.

3. *Archaeomedes* : dégradation et désertification en Europe (DG XII - programme « Environnement »). Ce programme a pour objet une meilleure compréhension des dynamiques complexes responsables de la dégradation (et son cas extrême, la désertification) en milieu vulnérable méditerranéen.

4. *PASTA* : paysages antiques et structures rurales. Cette action COST a pour objet une meilleure compréhension des rapports entre environnement, milieux naturels et activités humaines.

● Conservation, restauration : monuments, objets et sites

1. *Recherches pour la conservation du patrimoine culturel européen* (DG XII). Plusieurs programmes concernent le ministère de la culture :

– programme papier : étude des effets de la pollution atmosphérique sur le vieillissement accéléré des matériaux contenant de la cellulose ; le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (UMR CNRS/Culture/Muséum) y participe.

– programme cuir : évaluation des corrélations entre vieillissement naturel et artificiel du cuir tanné végétalement et détermination des paramètres pour la normalisation d'une méthode de vieillissement artificiel. Le CRCDG est également partenaire.

2. *Programme franco-allemand de recherche pour la conservation des monuments historiques* qui associe le ministère de la recherche et de la technologie allemand, les ministères français chargés de la recherche, de la culture et de l'environnement et le CNRS.

3. *Application des techniques d'analyse par faisceaux d'ions à l'art et à l'archéologie* : action COST à laquelle participe le laboratoire de recherche des musées de France.

● Documenter, diffuser, informer

1. *Présentation de systèmes de consultation électronique de fonds documentaires développés dans le cadre :*

- du projet EDIL (DG XIII - DISTB) : échange électronique de documents entre bibliothèques
- de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)
- de l'Agence bibliographique nationale de la Bibliothèque nationale de France

2. *Présentation de banques d'images numérisées pour l'art* : NARCISSE (DG XIII - Laboratoire de recherche des musées de France)

3. *Aquarelle* : Ce projet international est conduit par le ministère de la culture français, l'INRIA, Bull et différents partenaires étrangers, en réponse à l'appel d'offres « ingénierie de l'information » de la DG XIII. Il vise à mettre en œuvre un système télématique multimédia d'accès multilingue aux fonds patrimoniaux numérisés par les différents organismes partenaires.

4. *Album des fonds du Musée des arts et métiers sur disque compact numérique* (CD ROM).

● Le CNRS, premier organisme de recherche européen

Cette présentation s'articulera sur trois thèmes se référant à des patrimoines particuliers :

- le livre, avec l'Institut national de la langue française (INaLF) ;
- la langue avec l'Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM) ;
- la ville avec le PIR-Villes, programme interdisciplinaire de recherche sur la ville. D'autre part seront présentées l'ensemble des actions Cost « sciences sociales ».

Contact : Jean-Luc Lory - directeur du CCRDA - administrateur-adjoint de la Maison des sciences de l'homme, 16 - 18, rue Suger 75006 Paris.
Tél. : 44 41 32 00. Fax : 44 41 32 02.

* COST : coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique est un cadre de coopération permettant de coordonner des projets de recherche nationaux à un niveau européen (au-delà de l'Union européenne) et prenant la forme de travaux de nature préconcurrentielle ou fondamentale.

Le programme d'information en histoire de l'art de la Fondation Getty

Le *J. Paul Getty Trust* est une fondation privée qui se consacre principalement à la conservation, à la protection et à la connaissance des œuvres d'art. La Fondation Getty étudie en collaboration avec de nombreuses institutions culturelles dans le monde, les moyens de rendre plus accessibles les informations sur l'histoire de l'art, et ce tout spécialement grâce aux nouvelles technologies de l'information. Depuis plusieurs années, elle a lancé trois projets dans ce domaine.

- Le premier projet est un programme de normalisation de la description des œuvres d'art (*Categories for the description of works of arts*). Un vocabulaire descriptif commun permet d'améliorer les échanges de données entre les systèmes informatiques. Outre cette interopérabilité, ce vocabulaire et cette méthode de catalogage favorisent l'indépendance entre les outils

port aux couleurs originales, sont autant de paramètres qui doivent être maîtrisés, et donc standardisés, si l'on souhaite pouvoir utiliser de telles images dans le cadre de la recherche scientifique. En se basant d'une part sur les besoins des utilisateurs (conservateurs, documentalistes, iconographes, etc.) et sur l'expérience de spécialistes en technologie de l'image d'autre part, ce programme a pour finalité de donner les éléments clefs nécessaires au stockage et à l'échange d'images entre systèmes informatiques.

- Le troisième programme (*International documentation standards for the protection of cultural objects*) porte sur la sécurité des œuvres d'art. Il cherche à accroître la protection des œuvres contre les pillages des sites, les vols et les trafics divers, les désastres naturels, ou bien encore les guerres. Le but principal de ce projet est de mettre au point, en collaboration avec de nombreuses organisations dans le monde (Union européenne, Interpol, ICOM, UNESCO, etc.), une fiche signalétique des œuvres et des objets d'art qui

née à créer un groupe de pression auprès des hommes politiques, des grandes institutions d'enseignement, des universités, des industriels, pour défendre la place spécifique de la culture sur les futurs réseaux d'information.

Il est possible d'obtenir une copie du rapport *Humanities and Art on the Information Highway: a Profile*. Il suffit de la commander par courrier électronique à l'adresse suivante « ahip@getty.edu ».

Programme communautaire INFO 2000

Les industries européennes du contenu d'information parviendront-elles à profiter des autoroutes de l'information ?

La Commission européenne vient de lancer le programme communautaire pluriannuel « Info 2000 », d'un budget prévisionnel de 100 Mécus sur 4 ans. Il doit aider au développement de l'industrie de contenu multimédia et rattraper le retard de l'Europe sur les Etats-Unis en matière d'utilisation de produits et services d'information et de communication électroniques.

Ce secteur industriel est entravé par les coûts élevés des télécommunications, la fragmentation culturelle et linguistique, les échanges des droits multimédias, et la complexité de l'accès et de l'exploitation des informations du secteur public, secteur dominant dans certains segments du marché européen de l'information. Par contre il bénéficie d'un atout important, la richesse du contenu d'information.

D'autre part, la numérisation du contenu progresse et la possibilité de réutiliser le contenu existant dans de nouveaux médias va permettre d'augmenter le rendement des investissements ainsi que la valeur ajoutée dans le secteur du contenu d'information.

Ce programme vient en complément d'actions de recherche et développement lancées dans le cadre du 4^e PCRD (comme Télématique) ou des actions passées (comme Impact) et se mènera en lien avec les programmes media II (audiovisuel), Raphaël (culture), Socrates, Leonardo (éducation). Il procédera par le lancement d'appels à propositions dans le cadre de trois lignes d'action.

- Stimuler la demande de produits et services d'information, en particulier dans les régions périphériques et moins favorisées (en lien avec les programmes de développement des régions frontalières).

suite p. 4



Page d'accueil de la Fondation Getty sur Internet.

informatiques et les informations, et garantissent une longévité de ces dernières, quelles que soient les évolutions technologiques à venir. De plus, une telle harmonisation aide les chercheurs lors des interrogations des bases de données en leur fournissant des systèmes plus fiables et plus cohérents.

- Le second projet (*Imaging initiative*) se propose, comme le précédent programme, de mettre en œuvre une normalisation, mais appliquée aux images numérisées. Les différentes techniques de numérisation, le degré de finesse dans l'analyse des clichés, la fidélité par rap-

puisse constituer une identification unique de ceux-ci. Ce travail de normalisation devrait déboucher sur l'élaboration d'un guide méthodologique, fournissant les éléments nécessaires à la description des œuvres.

Par ailleurs, la Fondation Getty s'est profondément impliquée dans les projets américains d'inforoutes. Avec l'*American Council of Learned Societies* (ACLS) et la *Coalition for Networked Information* (CNI), elle est à l'origine d'une initiative dénommée *Humanities and Art on the Information Highway*. Cette action est desti-

■ Général

Les contrats avec les entreprises : guide à l'usage

des chercheurs en sciences sociales et humaines.

Réalisé par Cécile Moziconacci sous la direction d'Isabelle de Lambertie, éditions ANVIE, diffusion CNRS Editions, 1994.

A commander à CNRS Editions, 20-22, rue Saint-Amand 75015 Paris.

Guide des laboratoires

CNRS pour les entreprises, les services et les innovateurs. CNRS, Mission des relations avec les entreprises, 1995.

Cette première édition présente sous formes de fiches les objectifs, savoir-faire et équipements de la moitié des quelque 1300 laboratoires CNRS. Elle devrait permettre d'identifier pour un domaine ou une problématique, au moins un laboratoire et donc un interlocuteur.

CNRS - Mission des relations avec les entreprises. Tél. : 44 96 46 20 / 46 19.

A la recherche de la science ou les obstacles à la communication scientifique.

Actes des troisièmes entretiens de la communication scientifique et technique organisés le 19 janvier 1995 par l'Association Science technologie société (ASTS). ASTS : 17-19, place de l'Argonne 75019 Paris. Tél. : 44 89 82 82.

Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France.

Par Jean-Pierre Chaline, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1995, 190 F.

120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques.

Aix-en-Provence 23 - 29 octobre 1995. Résumés. CTHS - 175, bd Saint-Germain 75006 Paris.

Futuribles

juillet-août 1995, n° 200, 120 F. Numéro spécial : L'évolution des valeurs des Européens.

Réseaux

mai-juin 1995, n° 71, 60 F. Dossier : les faits scientifiques : construire et communiquer

Formation

Carrefour des métiers de dessinateurs en archéologie

Annonce aux dessinateurs, cartographes, architectes, céramologues, archéologues et utilisateurs du graphisme

Le centre de recherches archéologiques (CRA) du CNRS organise une école thématique intitulée « Carrefour des métiers de dessinateurs en archéologie » qui se tiendra du 27 novembre au 1^{er} décembre 1995 à Valbonne. Les nouveaux outils de travail liés à l'informatique et à l'électronique ont transformé les métiers qui reposent sur le dessin et le graphisme. Cette école thématique a pour objectif premier de réunir ingénieurs et techniciens de l'archéologie oeuvrant dans ces métiers au CNRS, au ministère de la culture et au ministère des affaires étrangères, dans les universités, à l'AFAN, dans les réseaux de dessinateurs indépendants. 35 places sont proposées. Pour prendre connaissance du contenu exact proposé par cette école thématique et pour s'inscrire, s'adresser à : Frank Braemer - Michèle Réduron-Ballinger
CNRS CRA Formation
Sophia Antipolis 06560.

Tél. : 93 95 42 90. Fax : 93 65 20 05.
Délégation régionale : PACAC.

- Exploiter le potentiel d'information du secteur public en Europe.

Le secteur public recueille et produit un volume considérable d'informations et peut servir de matière première pour les services d'information à valeur ajoutée fournis par le secteur privé du contenu d'information.

Dans les Etats-membres, les règles d'accès à cette information détenue par le secteur public n'existent pas ou sont très différentes. Des études de ces différentes situations permettra à la Commission de produire un Livre vert sur les initiatives à prendre pour faciliter l'accès à cette information du secteur public.

Le programme Info 2000 a pour but de mobiliser ces ressources de contenu que le secteur public a la charge de numériser en vue de leur exploitation par le secteur privé.

Un appel à propositions permettra de soutenir des projets pilotes pour la production dans un format commun de répertoires d'informations numériques détenues par le secteur public, et leur interconnexion en réseau dans l'Union européenne.

- Concrétiser les opportunités dans le secteur du contenu d'information en Europe, par le soutien à des phases pré-commerciales des développements de ce secteur et à des projets d'échanges transfrontaliers de droits multimédias par voie électronique.

Contact : Thierry Roche - Espace Information Culture - 126, rue Franklin B-1040 Bruxelles.
Tél. : (19 32 2) 732 78 34. Fax : (19 32 2) 732 23 28.



Enjeux culturels des autoroutes de l'information

Deux séminaires se sont tenus à la Maison Suger à Paris en juin dernier sur le thème des enjeux culturels des nouveaux services destinés aux autoroutes de l'information. Ils visaient notamment à mieux comprendre les stratégies mises en œuvre au Canada dans le domaine des applications et usages des techniques multimédias et de favoriser la réflexion autour des projets menés en coopération avec la France.

Lise Boily, professeur agrégée et directrice du Centre de recherche en communication et changements sociaux à l'université d'Ottawa, s'appuyant sur des exemples canadiens, a tenté d'éclaircir les logiques à l'œuvre dans le développement des nouvelles technologies de l'information, et notamment des autoroutes de l'information. Quelles contradictions opposent visées industrielles, visées économiques et visées culturelles et/ou éducatives ? Quelles questions posent à l'Etat démocratique la mise en place de ces nouvelles structures de communication en considération des nouveaux liens sociaux qu'elles autorisent, ou transforment, via les communautés électroniques d'Internet par exemple ?

Jean-François Blanchette, conservateur, chargé des publications au Musée canadien des civilisations d'Ottawa, a présenté la transformation de la réalité éditoriale face au multimédia et aux autoroutes de l'information. La numérisation très avancée des collections du musée des civilisations a permis un élargissement de l'activité éditoriale, notamment par l'édition de plusieurs CD-ROM et par la mise en place d'un serveur Internet ; il est à noter que l'équipement du Canada en lecteurs de CD-ROM est beaucoup plus important qu'il ne l'est en France, en particulier dans les institutions. Cette politique s'est instituée dans une perspective concomitante d'élargissement des publics du musée, et particulièrement des publics scolaires dans le souci de leur permettre dès l'école l'appropriation de ces nouveaux modes d'accès à la connaissance. Le Musée canadien des civilisations est à l'origine du projet de musée virtuel de la Nouvelle France dont la réalisation est envisagée dans le cadre de la coopération franco-canadienne sur les musées.

Musée canadien des civilisations : 85, rue Dalhousie - C.P. 155, succ. B Québec (Québec) - Canada.
Tél. : (418) 843-2158. Fax : (418) 646-8779.
Adresse électronique : <http://www.cmcc.muse.digital.ca/cmcc/cmcfra/welcmfira.html>

▼ **La banque d'images textiles du Musée des tissus de Lyon**

Le Musée des tissus de Lyon offre les plus riches collections textiles du monde. Son patrimoine est constitué de 4 millions d'échantillons de tissus anciens. A l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, ce musée met à la disposition des chercheurs un nouvel instrument de recherche et une source d'inspiration pour les professionnels du textile : une banque d'images textiles. Elle a été développée par le Centre d'infographie de la CCI

dans leur processus de création et de répondre à la démarche des historiens. *S.o.i.e.r.i.e.* offre en outre un outil pédagogique pour le grand public et de valorisation du Musée des tissus de Lyon.

La consultation, payante, se fait avec l'aide d'un documentaliste spécialisé au Musée des tissus de Lyon - 34, rue de la Charité 69002 Lyon.
Tél. : 78 37 97 61. Fax : 78 37 15 33.

Ce développement a donné lieu au projet « Tissus », proposé en réponse à l'appel d'offres du ministère de l'industrie sur les nouveaux services à mettre en ligne sur les inforoutes électroniques. *Tissus* a pour



dans le cadre du système d'organisation et d'inventaire étendu à la recherche, l'inspiration et l'étude (*S.o.i.e.r.i.e.*). Ce système permet l'acquisition et la consultation en mode local sur des écrans haute définition d'images textiles. Près de 30 000 images numériques restituent fidèlement les couleurs et motifs des tissus, échantillons des albums de Prud'homme, esquisses de la collection Bianchini-Ferrier, tissus de la maison Coudurier-Fructus et des deux derniers siècles. La connaissance précise du patrimoine et de son lieu de stockage, ainsi que la visualisation des pièces en instantané permettent ainsi d'aider les professionnels du textile et de la décoration

objet de permettre la consultation sur réseau des collections du musée de Lyon et la téléréservation et commande de motifs. Ce projet, qui intéresse l'industrie textile, est susceptible de complémentarité avec des projets similaires développés par d'autres musées ou institutions de design. Il est actuellement à l'étude, en même temps qu'il est développé dans le cadre d'un programme de la Commission européenne.

Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Centre d'infographie conseil. M. Pierre-Edmond Desvignes.
20, rue de la Bourse 69289 Lyon cedex 02.
Tél. : 72 40 58 58. Fax : 72 40 57 45.

Commissariat général du plan.

Service des études et de la recherche. rapport d'activité 1994. La Documentation française, 140 F.

L'américanisation de la culture en France

Dossier n° 6, juillet 1995, du département des études et de la prospective, centre de documentation. Tél. : 40 15 79 18.

■ **Musique**

Frédéric Durieux.

Les cahiers de l'Ircam, n° 7, Editions Ircam - Centre Georges Pompidou, 1995, 80 F.

■ **Patrimoine**

● **Archéologie**

Ex-pots... céramiques médiévales et modernes en Franche-Comté.

Publication d'accompagnement de l'exposition tenue au château de Montbéliard jusqu'en avril 1995. 100 F. Diffusion : Musée des Ducs de Wurtemberg à Montbéliard. S'adresser à Bernard Goetz. Tél. : 81 99 23 90.

Eclats d'histoire. 10 ans d'archéologie en Franche-Comté, 25 000 ans d'héritages.

Editions Cêtre, Besançon, 1995, 397 p., 250 F. Publication d'accompagnement de l'exposition tenue à Besançon jusqu'en septembre 1995.

Les mines de silex au Néolithique en Europe.

Avancées récentes. Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 250 F. Actes de la table-ronde tenue à Vesoul les 18-19 octobre 1991.

La carte archéologique. Avenir du passé.

Film documentaire (24 mn), réalisé à l'initiative du service régional de l'archéologie de Franche-Comté. Diffusion : centre régional de documentation archéologique La Citadelle 25000 Besançon. Tél. : 81 81 29 24. Fax : 81 82 17 86. Atelier audiovisuel - 27, rue de la République 25000 Besançon. Tél. : 81 81 37 44. Fax : 81 83 14 78.

suite p. 10

Droit d'auteur et multimédia

Nous avons demandé à la sous-direction des affaires juridiques du ministère de faire le point sur les questions que soulèvent sur un plan juridique la réalisation de produits culturels multimédias et la circulation de données via les réseaux électroniques, Internet notamment.

Le succès d'Internet ne cesse de croître et de surprendre. Il semblerait que près de 30 millions de personnes lui soient aujourd'hui connectées. Chaque utilisateur peut avoir accès à des documents de sources très diverses et très hétérogènes provenant du monde entier, mêlant textes et images. De plus, chacun devient acteur du réseau : il peut intervenir sur l'information, la modifier, faire des ajouts, la copier, l'éditer et la redistribuer sans qu'il lui soit demandé d'autre paiement que celui de sa connexion initiale, et dans un anonymat quasiment absolu.

Si cette souplesse, ce champ presque illimité, cette liberté de déambuler dans le savoir et d'être partie prenante d'un réseau, cette disparition des frontières, cette dématérialisation des œuvres et des informations suscitent l'enthousiasme, les juristes ressentent un vertige : comment garantir dans le « cyberspace » le respect des droits des créateurs, l'intégrité des œuvres, la fiabilité des informations, le respect dû à la vie privée, la confidentialité de certaines données, la sécurité des réseaux, le respect de l'ordre public (outrage aux bonnes mœurs, apologie des crimes et délits...), la protection du consommateur (réglementation des ventes à distance, transparence...) et plus largement la sécurité de la société et de la nation ? Comment établir la preuve de l'infraction, les transmissions d'information étant éphémères ? Qui poursuivre ? En application de quel droit ?

Ces questions ne sont pas sans réponse, l'expérience des services télématiques et de la télévision ayant déjà permis d'établir aux niveaux national et international des réglementations efficaces. En réalité il est surtout nécessaire de s'interroger sur la manière de contrôler de façon efficace les règles ainsi établies, dès lors que la multiplication des services, ainsi que leur caractère transfrontière rendent aléatoire tout type de contrôle a priori. C'est un des volets essentiels du débat sur la so-

ciété de l'information, dont chacun mesure les enjeux sociaux, économiques et culturels. En tout état de cause on ne saurait trop inviter ceux qui souhaitent communiquer par Internet à la prudence et rappeler qu'il sera souvent souhaitable de passer des contrats les plus précis possibles.

L'exemple de la propriété intellectuelle

Si l'on prend l'exemple des législations sur le droit d'auteur, quelques Cassandra annoncent leur fin, d'autres au contraire, qui commencent à s'habituer à la gratuité de l'information ou qui viennent d'univers où la défense des droits de propriété intellectuelle est limitée, craignent un renforcement des protections qui viendraient restreindre et limiter la liberté des utilisateurs. Ces deux visions sont sans doute excessives et les travaux qui ont été menés sur le multimédia au cours de ces deux dernières années tendent à prouver que les techniques numériques comportent, sous l'angle de la propriété littéraire et artistique, aussi bien des risques que des avantages. De nombreuses raisons permettent en effet de croire que la technologie peut elle-même être utilisée pour se contrôler et se gérer elle-même.

Rappelons les principes qui fondent le droit d'auteur, que l'on doit avoir en mémoire lorsqu'on envisage de créer un multimédia ou de mettre en réseau des données.

Le code de la propriété intellectuelle crée au bénéfice de l'auteur un monopole d'exploitation qui se décompose :

- en un droit moral perpétuel, inaliénable et incessible ; il s'agit du droit au nom (droit à la signature de l'œuvre), du droit de divulgation (seul l'auteur peut décider de porter son œuvre à la connaissance du public) et *last but not least* du droit au respect de l'œuvre, à son intégrité ;
- en un droit patrimonial qui implique qu'aucune reproduction et aucune représentation de l'œuvre ne peuvent être faites sans l'accord préalable de l'auteur ou de ses ayant droit et que l'auteur a droit à une rémunération proportionnelle aux recettes tirées de l'exploitation de son œuvre.

De la même manière le code de la propriété intellectuelle reconnaît des droits au bénéfice des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes.

L'application de ces principes peut apparaître complexe au regard du multimédia qui permet de stocker en un même produit un nombre très important d'informations, de mélanger sons, données, images, de pratiquer l'interactivité, d'accéder à distance à l'information, et de la dupliquer à l'identique.

La numérisation rend possible la manipulation de l'œuvre préexistante intégrée à une œuvre multimédia éditée ou mise en réseau, l'utilisateur pouvant en effet la copier, la joindre, la disjointre, la manipuler, en extraire un élément, modifier, déformer une image fixe ou animée, un texte, une musique..., y ajouter des éléments. Les créateurs s'interrogent sur le respect de leur droit moral dans un tel contexte et sur leur droit d'autoriser et d'interdire.

Quant aux producteurs de multimédias, qui ont à veiller au respect de la propriété intellectuelle et artis-

tique, ils considèrent souvent que l'obtention des différentes autorisations représente « un véritable parcours du combattant ». Dès le début du projet ils doivent se poser les questions suivantes : quelles œuvres choisir ? Sont-elles protégées ? Comment en trouver les titulaires de droit ? Quels seront les montants des rémunérations ?

Et pourtant, l'application de la législation au produit ainsi créé sera le moyen de garantir le retour sur investissement et une certaine rentabilité. Et elle sera finalement utile pour stimuler la création.

Le rapport du Professeur Pierre Sirinelli *Industries culturelles et nouvelles techniques* (publié par le ministère de la culture à la Documentation française en septembre 1994) pose très clairement les termes de ce débat juridique, fait une analyse précise de l'application du droit et apporte des premières solutions et orientations. Sa conclusion est à rappeler : « *La numérisation des œuvres ne doit pas être envisagée seulement comme une malédiction pour les auteurs. Certes les facilités qu'elle procure aux utilisateurs d'œuvres sont porteuses de risques (pillage, manipulation...) mais il faut observer que la technique offre aussi des avantages. D'une part elle peut permettre un contrôle des utilisations des œuvres (identifiants, compteurs) même si les procédés ne sont pas encore d'une fiabilité absolue. D'autre part, elle peut être à la base d'outils pédagogiques ou de gestion des droits. Enfin elle offre, par des nouveaux supports des champs nouveaux d'exploitation ainsi que des modes intéressants de création.* »

Pour le ministère de la culture, l'objectif est donc une simplification de la mise en œuvre de ces droits plus qu'une modification du code de la propriété intellectuelle. Une réforme législative ne s'impose pas, sauf pour ce qui serait rendu nécessaire par une harmonisation communautaire (à ce titre l'adoption très prochaine de la directive européenne sur les bases de données entraînera sans doute quelques aménagements).

Deux conditions sont nécessaires pour aboutir à cet objectif :

- d'une part, l'élaboration d'une normalisation internationale de l'inscription de caractères identifiant les œuvres dans les trains binaires numériques ; ces identifiants permettront aussi bien d'assurer la protection des œuvres que d'en faciliter la gestion par renvoi à des fichiers gérés collectivement : cette démarche est déjà largement engagée à l'initiative conjointe de la direction de l'administration générale, des ayants droits et des industriels français, son principe ayant été retenu par les instances de l'ISO (*International standard organisation*) concernant la télévision numérique (norme MPEG 2) et l'image fixe (norme JPEG) ;

- d'autre part, la simplification des modalités de gestion de droits, par une incitation des titulaires de droits à intensifier des efforts d'organisation ; des dispositions ont déjà été prises en ce sens par les sociétés d'auteurs pour établir des nomenclatures et des règles de tarification harmonisées à l'échelle internationale, et les sociétés françaises ont levé un mouvement de regroupement (projet SESAM).

Ces premières réflexions permettront au gouvernement français de participer activement au débat communautaire, qui devrait s'ouvrir à l'automne prochain, à la suite de la remise par la Commission européenne

d'un *Livre vert sur la propriété intellectuelle dans la société de l'information* et aux négociations de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur la modernisation de la Convention de Berne.

D'autres chantiers juridiques

L'environnement juridique s'adapte dans d'autres domaines à ces nouvelles techniques : les initiatives ne manquent pas en France, comme en témoignent les nombreux séminaires et colloques organisés sur ces thèmes.

Ainsi l'ensemble des questions posées par le développement des nouvelles techniques du stockage et de diffusion de l'information font l'objet de réflexions au sein du comité interministériel sur les autoroutes et services de l'information, piloté par le ministre des technologies de l'information et de la poste. Il s'agit pour l'essentiel :

- d'aménager la réglementation des télécommunications pour permettre de créer un environnement favorable à l'investissement et au développement des nouveaux services et ce en tenant bien évidemment compte des décisions arrêtées par le Conseil des ministres européens sur la libération des infrastructures ;

- d'adapter les réglementations applicables à l'audiovisuel et aux télécommunications, car les techniques de numérisation et de compression amènent à revoir les frontières entre ces domaines ;
- de rechercher comment rendre plus effectives les législations garantissant le maintien d'un haut niveau de protection des données et de la vie privée, la protection du consommateur, la sécurité des réseaux...

La mise en œuvre des projets retenus au titre de l'appel à propositions lancé par le ministère de l'industrie, et désormais animé par le ministère des technologies de l'information et de la poste sera l'occasion de proposer des solutions aux problèmes concrets rencontrés par les porteurs de projets. ■

Ministère de la culture
Sous-direction
des affaires juridiques
Sous-directeur : Paul Florenson
4, rue d'Aboukir 75002 Paris

Le directeur du Cabinet du ministre vient, par note du 21 juillet 1995, de diffuser un « Guide d'élaboration de contrats concernant les multimédias et le patrimoine culturel » auprès des directions du ministère, des directions régionales des affaires culturelles et des établissements publics sous tutelle du ministère de la culture.

La Commission des communautés européennes (DG XV-E4) a diffusé le 19 juillet 1995 son « Livre vert sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information ». Les Gouvernements des Etats membres et les organisations professionnelles doivent répondre à un questionnaire pour le 31 octobre prochain.

La Convention de Berne

La Convention de Berne relative à la protection de la propriété littéraire et artistique conclue en 1886 et que la France a certifiée dès le 5 décembre 1887, a fait l'objet de plusieurs révisions dont la plus récente date de l'Acte de Paris de 1971.

Les Etats adhérents (111) qui forment l'Union de Berne s'engagent à respecter deux séries de règles :

- l'assimilation de l'unioniste au national, règle selon laquelle les auteurs étrangers sont protégés dans les Etats liés par la convention de la même manière que les auteurs nationaux ;
- le minimum conventionnel, condition nécessaire à l'adhésion qui prévoit une protection minimale de certains droits patrimoniaux et du droit moral de l'auteur. Ainsi sont reconnues aux auteurs des prérogatives d'ordre moral et d'ordre patrimonial qui soumettent à leur autorisation la traduction, la reproduction, la représentation et l'adaptation de leurs œuvres. La durée de protection des droits patrimoniaux prévue s'étend à 50 ans après la mort de l'auteur et celle des droits moraux doit être au moins égale à celle des droits patrimoniaux.

Vers la publication électronique des journaux scientifiques

par Alain Michard *

Les possibilités techniques d'exploitation des réseaux électroniques de communication transforment les modalités des échanges scientifiques. Ce texte examine ce qu'il en est des journaux scientifiques et de leur publication électronique non commerciale.

Le monde de l'édition est en mutation. Nous ne considérons ici que les évolutions de l'édition savante, et plus particulièrement celles ayant trait aux périodiques scientifiques. L'édition savante, par opposition à l'édition commerciale, présente quatre caractéristiques : ses œuvres sont écrites par des spécialistes pour des spécialistes, les auteurs ne sont pas rémunérés pour la publication de leur travaux, le lectorat d'un article scientifique est en règle générale d'un effectif extrêmement faible, de quelques dizaines de personnes à quelques milliers, et enfin, les journaux sont vendus par abonnement presque exclusivement aux bibliothèques de recherche.

Cette littérature est également à l'origine de produits éditoriaux dérivés : ouvrages didactiques scolaires ou universitaires, vulgarisation scientifique, manuels techniques, historiographies romancées, etc. Ces produits dérivés relèvent de l'édition commerciale pour laquelle les auteurs exigent de recevoir une part du produit des ventes à titre de rémunération directe de leur travail. Les bouleversements que les techniques multimédias induisent dans ce secteur de l'édition seront examinés dans un prochain article de ce bulletin.

Au cours de l'ère Gutenberg, la communication scientifique s'est d'abord faite par le livre, et à partir du XVII^e siècle par des communications épistolaires personnelles entre les « savants ».

Les journaux scientifiques qui apparaissent au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle – sous l'égide des académies et des premières sociétés savantes – et prolifèrent au XIX^e, répondent à de nouvelles exigences des chercheurs liées elles-mêmes à l'évolution des pratiques scientifiques : élargissement de la population des chercheurs qui rend insuffisant le système des communications personnelles, désir d'accélérer la diffusion des ré-

sultats par rapport à ce que permet l'impression des livres, et surtout développement des sciences expérimentales dont l'épistémologie cumulative fait que ne sont plus seulement publiées de « grandes théories » mais des résultats d'observations et d'expérimentations dont l'accumulation collective permet progressivement de dégager des modèles explicatifs.

L'évaluation par les pairs, qui paraît au chercheur moderne au cœur même de sa pratique, ne répond d'abord qu'à la volonté de l'Université, de l'Eglise et des grandes académies de veiller au conformisme social et scientifique. Elle ne peut prendre son rôle moderne de certification de la connaissance qu'au siècle des Lumières, lorsque l'esprit humain accepte de distinguer arguments métaphysiques et théologiques des critères et raisonnements scientifiques.

L'arbitrage de la querelle entre Pasteur et Pouchet joue ici un rôle symbolique tardif mais essentiel du fait de son retentissement et de la personnalité des acteurs, tous deux académiciens de renom.¹

Anciens et nouveaux besoins des chercheurs

La recherche est de nos jours marquée par quatre phénomènes qui, considérés ensemble, permettent de comprendre les nouveaux besoins de la communauté scientifique que doivent satisfaire les modes de communication actuels ou émergents : vaste communauté mondialisée, étroite spécialisation des individus et des équipes, compétition des individus, des organismes et des pays, et coopération rendue indispensable par le caractère cumulatif des connaissances déjà mentionné, par la spécialisation de chacun, et dans certaines disciplines par le coût des équipements.

Aux besoins traditionnels de voir les travaux scientifiques diffusés rapidement au lectorat le plus large possible, et de voir les mérites de chacun reconnus par ses pairs, s'ajoutent de nouvelles exigences. L'accélération du rythme du travail scientifique fait que publication de résultats, propositions de théories explicatives mises à l'épreuve de nouvelles expériences, contre-propositions s'enchaînent rapidement : la connaissance progresse à travers des controverses constructives dont la durée de vie est souvent de quelques semaines ou mois. Dès lors, le souci du chercheur est de travailler sur des questions d'actualité scientifique, de participer aux controverses actives, et donc d'être informé « en temps réel » des résultats, arguments et contre-arguments échangés autour d'une question « chaude ». Par ailleurs, au moins pour les sciences exactes, les travaux ne sont plus qu'exceptionnellement des œuvres individuelles, mais le fait d'équipes, parfois fort nombreuses, pluri-localisées. Enfin le chercheur ne pourchasse plus seulement l'erreur scientifique : il est maintenant préoccupé par le piratage des idées, et par la fraude scientifique, fruits amers de la compétition acharnée des individus et de la taille considérable de la communauté.

Comment les outils de communication scientifique évoluent-ils pour prendre en compte ces changements dans les pratiques de la recherche ? En un siècle le nombre de périodiques scientifiques est passé de quelques dizaines à environ 130 000. Dans la seule dis-

cipline mathématique le nombre d'articles publiés annuellement est passé de 840 en 1870 à 50 000 en 1994. Ce taux de croissance conduit à estimer qu'environ un million d'articles ont été publiés en mathématique depuis les origines, dont la moitié au cours des dix dernières années, chaque article étant lu de façon approfondie par une moyenne d'une vingtaine de lecteurs! ²

La crise de l'édition traditionnelle

Ce système de diffusion de la connaissance scientifique certifiée par les journaux scientifiques rencontrent plusieurs difficultés. Au délai difficilement compressible d'évaluation d'un article par des pairs (trois mois en général, un peu moins en chimie et en biologie) s'ajoute les délais de mise en forme typographique, d'impression, de distribution et de catalogage. Au total six à dix-huit mois peuvent s'écouler entre le moment où un auteur soumet son article à un comité de lecture et celui où le lecteur intéressé pourra en prendre connaissance dans sa bibliothèque universitaire.

Difficultés économiques surtout. Le prix moyen des abonnements aux journaux scientifiques a augmenté beaucoup plus que l'inflation au cours des dernières décennies. Surtout, la multiplication des titres a conduit à une augmentation considérable du budget d'abonnement des bibliothèques de recherche, alors même que le nombre moyen de lecteurs par article n'augmentait pas en proportion (voir ² pour des données chiffrées). Les restrictions budgétaires de ces dernières années conduisent dès lors de nombreuses bibliothèques à annuler certains abonnements, les compensant par une politique de prêts inter-bibliothèques. Le nombre d'abonnés diminuant, les éditeurs sont conduits à augmenter leurs prix. La spirale conduit inéluctablement à la disparition de titres, ou à des pratiques de subventions publiques ciblées sur certains titres, dont le bien fondé fait l'objet de nombreuses critiques.

Enfin difficultés liées aux limites même du média qui ne permet pas l'échange direct et immédiat de commentaires entre auteurs et lecteurs, et qui expliquent en partie l'extraordinaire développement des conférences scientifiques au cours des trente dernières années.

Ces difficultés aboutissent à une crise multiforme dont un signe évident est la prolifération de titres à courte durée de vie et au lectorat numériquement insignifiant. Cette crise préexiste à l'apparition des nouvelles technologies du multimédia et des réseaux de télécommunications. Loin de générer la crise, ces technologies permettent l'apparition de nouvelles formes de communication scientifique, explorant les voies qui permettront sans doute de la résoudre.

Nouveaux outils et nouvelles pratiques

Le courrier électronique et ses dérivés supportant la communication à l'intérieur d'un groupe (listes de diffusion et groupes de discussions) a tout d'abord permis un renouveau considérable des communications épistolaires interpersonnelles. Couplé à la possibilité d'échanger commodément des fichiers (pièces jointes aux messages, serveurs ftp), le courrier électronique facilite également la rédaction collective. Livres et articles rédi-

gés en commun par des collègues situés de part et d'autre de l'Atlantique sont maintenant monnaie courante.

D'autre part, le courrier électronique permet la diffusion extrêmement rapide des articles dès leur rédaction. La pratique de l'envoi à une liste de collègues des prépublications (articles soumis à des journaux traditionnels et diffusés bien avant leur parution) est devenue une pratique presque systématique dans certaines disciplines (mathématiques, informatique, physique, etc.).

Conséquence directe du succès de la diffusion rapide des articles sous leur forme électronique, les serveurs de prépublications sur lesquels sont disponibles en permanence l'ensemble des publications d'une équipe ou d'un organisme sont maintenant nombreux et très utilisés.

Divers outils permettent d'y rechercher à l'aide de mots clefs les documents électroniques ayant trait à un certain sujet : serveurs WAIS,archie, DIENST, pages d'accueil et d'orientation du World-Wide-Web, etc. ³

La diffusion entièrement numérique de la littérature certifiée (après évaluation par les pairs) commence à devenir une réalité. Une cinquantaine de journaux scientifiques électroniques existent à ce jour à notre connaissance, dans les domaines les plus divers (droit, lettres, psychologie, philosophie, mathématique, informatique, etc.). Deux d'entre eux seulement seraient d'origine européenne. Par rapport aux versions traditionnelles imprimées, les avantages du journal électronique sont nombreux : le coût de réalisation et de diffusion serait environ 75 à 85 % inférieur à celui du journal imprimé, le délai séparant la rédaction d'un article de sa diffusion est réduit au délai nécessaire à l'évaluation et aux corrections qui peuvent en résulter, les références à d'autres travaux (bibliographie) peuvent y prendre la forme de liens hypertextes actifs, les pièces jointes (fichiers de formats divers, pointeurs vers des enregistrements de bases de données) permettent de diffuser avec l'article l'ensemble des matériaux (résultats complets de traitements numériques, images, modèles de molécules ou d'objets physiques, codes de calcul, etc.) qui justifient une méthode ou un résultat, et enfin ces journaux permettent l'instauration de débats interactifs, auteurs et lecteurs pouvant échanger des commentaires sous forme d'annotations à l'article original.

Ces deux derniers avantages sont probablement les plus décisifs. Les pièces jointes de volume illimité autorisent – au moins dans certaines disciplines – une bien meilleure compréhension de la portée d'un résultat publié ou de son champ potentiel d'application que ce que permet la forme imprimée, essentiellement textuelle et de volume très limité. Outre l'avantage intrinsèque qu'offre une compréhension approfondie des publications pour la recherche elle-même, celle-ci constitue une mesure efficace de lutte contre la fraude scientifique.

suite p. suivante

* Directeur de recherche
INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique)
Domaine de Voluceau - Rocquencourt
BP 105 - 78153 Le Chesnay cedex
Tél. : 39 63 54 72 - Fax : 39 63 51 14

1 Bruno Latour, Pasteur et Pouchet, « Hétérogenèse de l'histoire des sciences », in *Eléments d'histoire des sciences*, Michel Serres dir., Bordas, Paris, 1989.

2 Estimations extraites de : Andrew M. Odlysko, *Tragic loss or good riddance? The impending demise of traditional scholarly journals*, at <http://www.math.upenn.edu/lib/tragic-loss-long.html>, et de Steven Harnad, *The Post-Gutenberg Galaxy*, <http://cogsci.ecs.soton.ac.uk:80/~harnad/THES/thes.html>

3 Le lecteur recherchant des informations précises sur les réseaux de la recherche (Internet, Renater) et sur les outils logiciels mentionnés pourra consulter *L'Internet professionnel*, CNRS Editions, 1995, 450 p., 190 F. ISBN 2-271-05256

Le débat scientifique organisé autour des articles immédiatement après leur publication, les remarques des lecteurs et des auteurs accompagnant dès lors l'article original, correspondant parfaitement aux exigences actuelles de la recherche moderne, coopérative et mondialisée. Les publications n'y sont plus considérées comme des résultats figés, mais comme des étapes dans un échange permanent d'arguments et de contre-arguments au travers duquel progresse la connaissance.

De tels journaux électroniques sont appelés à se multiplier dans les années à venir. Les quelques limitations techniques encore gênantes (systèmes d'annotations distribuées, pérennité des serveurs et de la localisation des documents numériques originaux, etc.) sont en passe d'être dépassées. Les problèmes de respect du droit d'auteur se

pose de façon beaucoup plus simple que dans le cas de l'édition commerciale, celui-ci ne représentant qu'un droit moral à la paternité des idées originales, et non le fondement d'un mécanisme de rétribution des auteurs : le chercheur ne peut que se réjouir de voir ses œuvres largement diffusées et recopiées à un coût nul ! Le risque de piratage des idées n'est guère modifié par l'édition électronique. Il est même probablement plus facile à détecter, du fait des possibilités de recherche quasi exhaustive par mots-clés dans les futures bibliothèques entièrement numériques.

Il paraît souhaitable que la communauté scientifique française soit présente dans ce bouleversement des modes de communication scientifique, et qu'elle organise pour participer à la création des nouveaux journaux électroniques et des réseaux de serveurs qui joueront le rôle de bibliothèques virtuelles. ■

Appels d'offres de recherche

● Ethnologie

La mission du patrimoine ethnologique lance un appel d'offres de recherche sur le thème : production, producteurs et enjeux contemporains de l'histoire locale. Peut-on aujourd'hui faire une ethnologie de l'histoire locale ? Qui la produit ? En mobilisant quels types de savoirs ? Quelles sont ses caractéristiques ? Met-elle en jeu des modes spécifiques d'historicité, des rapports particuliers à l'espace et au temps, aux grands événements ? Obéit-elle à des logiques symboliques ou à des enjeux idéologiques propres ? Comment finalement se fait au niveau local la prise en compte de l'histoire ? Telles sont les questions que la mission du patrimoine ethnologique encourage à aborder dans le cadre de cet appel d'offres.

Pour se procurer le texte complet de l'appel d'offres et les informations nécessaires pour y participer, s'adresser à la mission du patrimoine ethnologique - 65, rue de Richelieu 75002 Paris. Tél. : 40 15 86 39.

● « Livre électronique »

Le G.I.S. (groupement d'intérêt scientifique) « Sciences de la cognition », issu du PIRcognosciences du CNRS, coordonne les efforts du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle, du CNRS, du CEA et de l'INRIA, en matières de sciences cognitives. Il lance des projets de recherche portant sur les dimensions cognitives des technologies culturelles (que sont les autoroutes de

l'information, multimédias, hypertextes, vidéodisques) et notamment du « livre électronique ». Il lance quatre appels à projets sur quatre thèmes :

- 1 : mutation de l'édition induite par le livre électronique.
- 2 : amorce d'une encyclopédie électronique des outils de communication.
- 3 : de l'image au texte.
- 4 : biographie électronique

Date limite de soumission des intentions de participation : 4 octobre 1995.

Pour obtenir le texte complet de l'appel d'offres et connaître les conditions de participation, s'adresser au : Groupement d'intérêt scientifique « Sciences de la cognition » - 1, place Aristide Briand 92 195 Meudon cedex. Tél. : 45 07 55 66. Mlle Karline Renéaume.

● Archéologie

Etude archéologique des vestiges du haut Moyen Âge du château de Mayenne (Mayenne)

Des vestiges remarquables (IX^e et X^e siècles) ont été récemment mis au jour dans le corps du logis du château de Mayenne à l'occasion d'un projet d'aménagement de cet édifice. Ils laissent entrevoir un potentiel d'analyse exceptionnel sur des problématiques actuellement très discutées en archéologie médiévale concernant les modalités d'apparition des premiers châteaux de pierre ou la continuité et l'évolution d'un centre de pouvoir du haut Moyen Âge à la période moderne.

Un appel d'offres international est lancé pour sélectionner le responsable scienti-

fique chargé d'élaborer et de coordonner un programme d'études sur deux ans dont le budget prévisionnel est estimé à 7 MF.

Date limite de dépôt des dossiers : 15 octobre 1995.

Le texte complet de l'appel d'offres et tout renseignement complémentaire peuvent être obtenus auprès du service régional de l'archéologie des Pays de la Loire/direction régionale des affaires culturelles - 1, rue Stanislas Baudry 44035 Nantes cedex 01. Bernard Mandy et Stéphane Deschamps. Tél. : 40 14 23 30.

Les ateliers céramiques gallo-romains d'Argonne : bilan, recherche et gestion patrimoniale (1996 - 1998)

Menacés de destruction par les travaux agricoles et forestiers, les ateliers de céramique antiques d'Argonne constituent un enjeu majeur d'importance européenne tant pour la recherche que pour la gestion patrimoniale.

Un appel d'offres international lancé pour une action à réaliser en 3 ans avec un budget annuel de 300 000 F, propose d'identifier et de recenser ces ateliers, situés en régions Lorraine et Champagne-Ardenne et de faire des propositions d'orientation de la recherche et de conservation.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 novembre 1995.

Pour obtenir le texte de cet appel d'offres et pour tous renseignements, s'adresser au service régional de l'archéologie/ DRAC de Lorraine 6, place de Chambre 57045 Metz cedex 1. Martine Willaume et Muriel Leroy. Tél. : 87 56 41 10.

Le ministère sur le réseau Internet

Le serveur du ministère de la culture, premier en date mis en place par une administration française propose à la communauté nationale et internationale de nombreuses applications que ce bulletin présente au fur et à mesure de leur mise en ligne (cf. *Culture et Recherche* n° 52 et 53). Suscitant 100 000 connexions par semaine, son « Livre d'or » vient d'être signé par un millier de personnes.

Depuis juillet dernier, il offre de nouveaux services :

Un forum électronique sur la langue française

Lancé par la Délégation à la langue française, il s'agit d'une liste de diffusion ouverte à tous permettant d'échanger des informations (colloques, manifestations, publications, articles) et des idées, questions et réponses sur les thèmes liés à la vie du français ou des autres langues. Le débat entre abonnés (200 dès la première semaine) a porté en premier lieu sur la question de la possibilité ou de l'impossibilité d'utiliser les caractères accentués dans les messageries électroniques. De nouvelles normes et de nouvelles versions de logiciels permettent d'écrire les caractères diacritiques sans que leur passage dans les réseaux les transforment en d'autres signes, appauvrissant ainsi la langue. Pour s'abonner : adresser le message suivant : SUB france_langue (votre adresse électronique) (nom prénom) à l'adresse suivante : listserv@culture.fr

Le serveur Louvre W3

Actuellement hébergé par le serveur du ministère de la culture, le serveur « Louvre » présente le « grand Louvre », quelques œuvres majeures des différents départements du musée, donne actualités et informations pratiques. Ce serveur, appartenant au service public culturel ne doit pas être confondu avec le Webmuseum, ensemble d'informations sur des musées rassemblées par un particulier amateur d'art et d'informatique.

Adresse : <http://louvre.fr/>

Splendeurs de Saint-Martial de Limoges au temps d'Adhémar de Chabannes

Un bel aperçu sur l'exposition actuelle du musée de Limoges qui évoque le Moyen Âge roman Ilmoulin au travers de magnifiques enluminures ainsi qu'un ensemble inédit de sculptures. <http://www.culture.fr/limoges/limog.htm>

Nouveau système de recherche d'informations L'indexation en texte intégral de l'ensemble des données permet d'accéder immédiatement à l'information recherchée au lieu de naviguer au hasard des rubriques.

<http://www.culture.fr/culture/questions.html>

Adresse du serveur du ministère de la culture : <http://www.culture.fr/>

Vaise, un quartier de Lyon antique.

Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, n° 11, 292 p., 230 ill., 170 f + 20 F (port).
Relecture de la topographie et de l'occupation de ce quartier péri-urbain de Lugdunum du 1^{er} au IV^e siècle.
Service régional de l'archéologie, D.A.R.A., le Grenier d'Abondance, 6 quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 01.

Troyes

Par Michel Lenoble et Jocelyne Deborde, Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, 1995, 184 p., 16 plans, 220 F.
A commander au Centre national d'archéologie urbaine - Château de Tours, 25, quai d'Orléans 37000 Tours. Tél. : 47 66 72 37. Fax : 47 20 28 66.

Caribena 4

Cahiers d'études américanistes de la Caraïbe, éditée par le Centre d'études et de recherches archéologiques - CERA Martinique. ISSN 1161 - 4471

Bilan scientifique 1994 du service régional d'archéologie de la direction régionale des affaires culturelles de Guadeloupe
14, Rue Maurice Marie-Claire 97100 Basse-Terre. Tél. : (590) 81 48 82.

Bilan scientifique 1994 du service régional d'archéologie de la direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie
12 rue Ursin Scheid 76140 Le Petit Quévilly. Tél. : 32 81 99 00. Fax : 32 81 99 06.

Rapport annuel sur la recherche archéologique en France 1994.

Ministère de la culture et de la francophonie - direction du patrimoine, sous-direction de l'archéologie, 1995.
SDA - 4, rue d'Aboukir 75002 Paris. Tél. : 40 15 77 81.

Annuaire de l'AFAN

Mise à jour juillet 1995.
AFAN - 7, rue de Madrid 75008 Paris. Tél. : 40 08 80 02. Fax : 43 87 18 43.

Bulletin n° 1, août 1995, du Programme franco-allemand de recherche pour la conservation des monuments historiques.
Secrétariat : 27 rue de Paris F-77420 Champs-sur-Marne. Tél. : 64 68 00 63. Fax : 64 68 32 76.

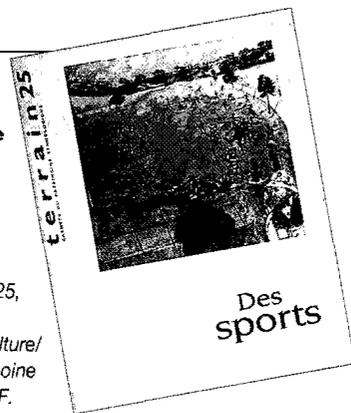
● Ethnologie

Des sports.

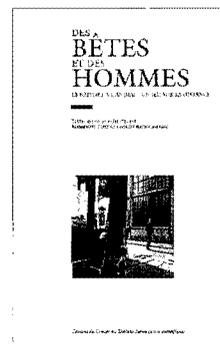
Terrain Carnets du patrimoine ethnologique, n° 25, septembre 1995, ministère de la culture/mission du patrimoine ethnologique, 80 F.

Feu notre monde.

Photographies de Catherine Gardone. Textes de François Bon, Noël Barbe, Denis Chevallier, Philippe Mairot. Editions Créaphis, 1995, 195 F. ISBN 2-907150-60-X
Ce travail a été réalisé en accompagnement de l'exposition Gens du feu présentée par les Musées des techniques et cultures comtoises au Palais Granvelle du 2 avril au 29 mai 1995, et désormais itinérante. Le texte littéraire de François Bon a fait l'objet d'un enregistrement en disque compact. L'ensemble de ce travail, recherche, création, valorisation, s'efforce de concilier les représentations scientifiques et les formes artistiques.



Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance. *Textes réunis et présentés par Bernadette Lizet et Georges Ravis-Giordani, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 200 F.*
Actes du 118^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Pau en 1993.



■ Image

Images de la culture

Nouveau bulletin publié par le centre national de la cinématographie (CNC) et la délégation au développement et aux formations (DDF), d'information sur le fonds d'œuvres audiovisuelles géré par le CNC destinées à une diffusion non commerciale.
3, rue Boissière 75116 Paris. Tél. : 44 34 35 05. Fax : 44 34 35 06.

La recherche photographique

n° 18, printemps 1995, 130 F.
Thème du numéro : la photographie est-elle une image pauvre ?

■ **Colloques**

Journées archéologiques d'Ile-de-France

14 - 15 octobre 1995

Organisées à l'Ecole normale supérieure (salle Dussane) - 45, rue d'Ulm 75005 Paris. Première journée : l'archéologie parisienne, fouilles récentes. Deuxième journée : actualité archéologique régionale. Contact : Juliette Hours ou Annick Commerenc - service régional de l'archéologie - DRAC Ile-de-France 6, rue de Strasbourg 93200 Saint-Denis. Tél. : 48 13 14 50. Fax : 48 13 01 70.

Autre Pas 95 - l'espace d'action

28 octobre - 2 novembre

Rencontre-stage proposée par l'Institut de pédagogie musicale et chorégraphique (IPMC) et accueillie par l'ARTA (association de recherche des traditions de l'acteur) à la cartoucherie de Vincennes. Dans la mutation actuelle de l'expérience de l'espace où la suppression de certaines distances sous l'effet des innovations technologiques côtoie la privation de tout territoire à une grande partie du corps social, quel espace constitue la danse ? Contact : IPMC - Isabelle Lefèvre, 211, avenue Jean Jaurès - F-75019 Paris. Tél. : 42 41 24 54. Fax : 42 41 25 10.

« **Sciences et citoyens** »

3 - 5 novembre

V^e rencontres CNRS entre 450 jeunes Européens et une centaine de chercheurs de toutes disciplines, organisées par le CNRS au Futuroscope de Poitiers. Contact : Jean-Louis Buscaylet : 44 96 46 34, ou Martine Roche : 44 96 46 31.

Les peintures murales du XIX^e siècle en France.

1^{er} volet : 1800 - 1860

8 - 10 novembre

7^e séminaire international d'art mural au Centre international d'art mural. Abbaye de Saint-Savin 86310 Saint-Savin. Tél. : 49 48 66 22. Fax : 49 48 89 03.

Révolutions technologiques et ruptures sociales

29 novembre - 1^{er} décembre 1995

XIII^e colloque de l'AMCSTI (Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle) à Lyon. Patricia Rey - AMCSTI - Halles aux cuirs, Cité des sciences et de l'industrie 75930 Paris cedex 19. Tél. : 40 05 84 40. Fax : 40 05 84 42.

■ **Séminaire**

L'espace culturel

L'association « Cités, si cités m'étaient contées » soutenue par la délégation au développement et aux formations,

organise à partir de novembre 1995 un séminaire sur l'espace culturel. Il permettra un débat entre théoriciens de la culture et de la ville et praticiens de l'action culturelle. Les séances auront lieu tous les mois et demi dans différents lieux symboliques de cette relation entre la ville et la culture. Dates et lieux des séances seront communiqués à ceux qui en feront la demande à Elisabeth Caillet - DDF - DEDA - ministère de la culture. Tél. : 40 15 78 40.

■ **Audiovisuel**

Image et science

12^e rencontres

internationales de

l'audiovisuel scientifique

29 septembre - 10 octobre 1995

Elles sont coordonnées par le CNRS Images/média Femis. 27 rue Paul Bert F 94204 Ivry-sur-Seine cedex. Tél. : 49 60 41 20. Fax : 49 60 41 56.

11^e festival international du film scientifique de Palaiseau

15 - 22 novembre 1995
Organisé par la ville de Palaiseau, avec la collaboration, notamment du secrétariat d'Etat à la recherche et du CNRS audiovisuel. Festival de Palaiseau BP n° 6 - 91125 Palaiseau cedex. Tél. : 60 14 22 22. Fax : 60 14 19 46.

■ **Appels à communications**

Effets de l'environnement sur les biens culturels conservés à l'intérieur d'édifices

11 - 13 décembre 1995
Ateliers de travail organisés sous l'égide de la Commission européenne (DG XII) à Würzburg (Allemagne)
Date limite de propositions de communications : 10 octobre 1995
Secrétariat de la rencontre « Effects of the environment on indoor cultural property ». Mme Edda Raab - Frahofer-Institut für Silicatiforschung - D - 97082 Würzburg. Tél. : (49) 931 4190954 Fax : (49) 931 4190980.

IMARA'96, Image animée et représentation architecturale

21 février 1996
Cette manifestation qui sera accueillie par Imagina à Monte-Carlo est organisée par l'école d'architecture de Paris-Confians, avec l'INA et la direction de l'architecture et de l'urbanisme. Trois thèmes de réflexion abordés : l'enseignement lié à la recherche ; les enseignements périphériques ; réseaux et multimédia.

Propositions de communications à adresser pour le 27 octobre 1995 à

Annie Lustac - Imara'96 - Ecole d'architecture de Paris-Confians 94220 Charenton-le-Pont. Tél. : 43 53 60 71. Fax : 43 53 60 76.

Créativité et cognition 2

29 avril - 18 mai 1996
Symposium international organisé par l'université de Loughborough - Grande-Bretagne. Les propositions (en anglais) peuvent porter sur les thèmes suivants :
- études et théories sur le thème de la créativité et de la cognition.

- réflexions sur la relation art-science
- rôle du numérique et son apport dans les recherches artistiques

Date limite d'envoi des propositions :

1^{er} novembre à Linda Candy - coordinatrice - Creativity & cognition 2 - Lutchi research center, department of computer studies ; Loughborough university of technology, Loughborough, Leicestershire LE1 1TU United Kingdom. E. mail : L. Candy@lut.ac.uk
Contact en France : Martine Bour - délégation aux arts plastiques - ministère de la culture, 27, avenue de l'Opéra 75001 Paris. Tél. : 40 15 74 06. Fax : 40 15 74 14. E. mail : Bour@opera.culture.fr

8^e congrès international sur la dégradation et la conservation de la pierre

30 septembre - 4 octobre 1996
Ce congrès se tiendra à Berlin. Date limite de proposition : 31 décembre 95 (titre et résumé) ; 31 mai (texte). Contact : Rathgen-Forschungslabor - Schloss - Str. 1a - D 14059 Berlin.

■ **Formation**

Stages de la mission du patrimoine ethnologique :

● **Patrimoine urbain et ethnologie en périphérie urbaine.** Ce stage, organisé à l'abbaye de Royaumont, s'adresse à des chercheurs, conservateurs de musées de société, responsables d'associations et étudiants.
9 - 10 novembre 1995
Contact : François Faraut, DRAC Ile-de-France. Tél. : 42 99 45 40.

● **Journées d'étude sur la méthodologie de l'anthropologie industrielle,** finalisées par la réalisation d'un guide ethnologique de l'entreprise. Ce stage s'adresse aux chercheurs, conservateurs de musées, responsables d'association ou de comités d'entreprise et étudiants et se tiendra à Aix-en-Provence.

16 - 17 novembre 1995
Contact : Roger Cornu, laboratoire d'analyse interdisciplinaire des situations de travail. Tél. : 91 64 19 44.

Directeur de la publication : Stéphane Martin. Chef de la mission de la recherche et de la technologie : Jean-Pierre Dalbéra. Rédaction : Annick Mispelblom. Ministère de la culture : 3, rue de Valois 75042 Paris cedex 01. Tél. : (1) 40 15 80 45. N° de commission paritaire : 1290 AD. ISSN 0765-5991. Conception-réalisation : Callipage/Marie-Christine Gaffory. Photographure : Cicero. Imprimé à l'imprimerie nationale.